SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020

Décisions:

Le Conseil communal décide :		

Concernant la modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux :

- D'approuver la modification de l'article 5 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018
- D'approuver la modification de l'article 6 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation des eaux, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Concernant l'arrêté d'imposition 2021 :

- 1) De fixer, pour l'année 2021, le taux d'imposition à 74% pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés
- 2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour 2021 seulement

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 octobre 2020

Le Président

Frédéric Gex

La Secrétaire

Alexandra Piot